

**PAS DE PRISON POUR LES SYNDICALISTES !**

**RELAXE POUR  
LES 5 DU 92**

GAËL, YANN, MOHAMED, DALILA, BRAHIM

**RÉINTÉGRATION POUR GAËL ET YANN**

**FAISONS LE PROCÈS DE LA RÉPRESSION !**

**RASSEMBLEMENT 12 À 12H  
LORS DU PROCÈS**

**TRIBUNAL DE PARIS  
(MÉTRO PORTE DE CLICHY)**

**E**n 2014, des dizaines de postières et postiers se mettaient en grève dans les Hauts-de-Seine (92) pendant 170 jours. Un coup de colère contre la normalisation de la précarité et contre la multiplication des « réorganisations » dans la distribution du courrier.

La Poste adopte pendant des semaines une position de refus total de négocier. Pourtant la grève finira par déboucher sur la titularisation de précaires et le report des réorganisations.

**C'est dans ce contexte que Gaël, Yann, Mohamed, Dalila et Brahim, syndicalistes à La Poste, risquent cinq ans de prison et 75 000 euros d'amende. Pourquoi ? Pour s'être rendus - pendant cette grève - deux fois au siège national de leur entreprise pour obtenir des négociations.**

La Poste, elle, ne parle pas de négociations, ni même de grève mais de « violation de domicile professionnel » et de « violences ». Si le grief de « violation de domicile professionnel » était retenu cela serait un précédent grave pour les postiers et les postières mais en réalité pour l'ensemble du monde du travail. **Se rendre au siège de sa propre entreprise n'est pas un délit et surtout pas une « violation de domicile », faire grève n'est pas un crime, défendre les intérêts des salariés ne doit pas conduire sur les bancs des tribunaux et encore moins en prison.**

Les « violences » dont ils sont accusés sont inexistantes. Par contre quand les grévistes étaient à l'intérieur du siège national de la Poste pour obtenir des négociations, les vigiles privés sont intervenus physiquement pour les empêcher de circuler et ont tenté physiquement de les sortir. C'est bien parce que les faits reprochés n'allait pas au-delà de faits de grèves que personne ne pensait voir ressurgir cette affaire plus de onze ans après et alors qu'un protocole de fin de conflit avait été signé entre les grévistes et la direction en juillet 2014.

Ce n'est qu'au moment de la mise en place des CSE que cette affaire a refait surface. En réalité ce qui dérange la direction de La Poste c'est que malgré la révocation et le licenciement de Yann et Gaël, ceux-ci sont toujours très actifs auprès de leurs collègues et en particulier contre les réorganisations incessantes qui suppriment des emplois et dégradent les conditions de travail et la qualité du service.



>>

LIRE LA SUITE DE L'APPEL  
SIGNATAIRES EN PAGE 2

**La rancune de la Poste est tenace. Notre détermination à exiger la relaxe pour nos collègues postiers et camarades syndicalistes l'est tout autant. Nous appelons à être très nombreux et nombreuses à nous rassembler lors de l'audience au TGI de Paris le 12 juin prochain à 12h.**

Parmi les cinq syndicalistes poursuivis, il y a **Yann Le Merrer**, qui a été révoqué en 2015 : c'est le premier fonctionnaire révoqué depuis les années 1950 pour avoir visité des centres postaux et avoir pris la parole auprès de ses collègues, c'est-à-dire pour son activité syndicale. Et il y a **Gaël Quirante**, licencié en 2018, après que la ministre du travail de Macron, Muriel Pénicaud, avait donné son autorisation pour que la Poste puisse se débarrasser de lui, malgré les avis contraires du rapport de contre-enquête, de l'Inspection du travail et du précédent ministre du Travail, Xavier Bertrand, peu soupçonnable de sympathie vis-à-vis des militants syndicalistes. Gaël a été licencié mais il a pu garder la possibilité d'intervenir syndicalement dans tous les bureaux de poste, après 15 mois de grève avec ses camarades de la Poste du 92.

L'examen futur par la Cour Européenne des Droits de l'Homme du recours déposé par Gaël pour sa réintégration nous offre l'opportunité d'exiger que nos deux collègues et camarades soient réintégrés de plein droit au sein de leur entreprise ainsi que tous ceux et celles qui ont été révoqués ou licenciés pour des faits syndicaux. Derrière les cas emblématiques de Yann et de Gaël, se joue le sort de toutes celles et ceux qui se battent sans relâche contre toutes les politiques menées à l'encontre des intérêts du monde du travail. Faisons du 12 juin le procès de la répression patronale et d'État, l'occasion de ne plus subir, mais au contraire de faire bloc !

## PREMIERS SIGNATAIRES

## PERSONNALITÉS

ÉRIC COQUEREL (DÉPUTÉ LA FRANCE INSOUMISE) – NATHALIE ARTHAUD (PORTE-PAROLE DE LUTTE OUVRière) – MARINE TONDELIER (LES ÉCOLOGISTES) – FABIEN GAY (DIRECTEUR DE L'HUMANITÉ ET SÉNATEUR PCF DE LA SEINE SAINT DENIS) – ANTHONY SMITH (INSPECTEUR DU TRAVAIL ET DÉPUTÉ EUROPÉEN LA FRANCE INSOUMISE) – OLIVIER BESANCENOT (PORTE-PAROLE DU NPA L'ANTICAPITALISTE) – RACHEL KEKE (LA FRANCE INSOUMISE) – PHILIPPE JURAVER (CONSEILLER RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE LA FRANCE INSOUMISE) – CÉDRIC BIOLAIS (LA FRANCE INSOUMISE 78) – ANTHONY TOUEILLES (CONSEILLER MUNICIPAL, MALAKOFF) – JÉRÔME FICHET (CGT SAFRAN NACELLES, LE HAVRE) – ANTOINE BOULANGER (CO-SECRÉTAIRE CGT FERC SUP) – KADER CHIBANE (PRÉSIDENT DU PÔLE ÉCOLOGISTE CONSEIL RÉGIONAL, ÎLE-DE-FRANCE) – RODÉRIC AARSSE (MAIRE ADJOINT, MALAKOFF ET SECRÉTAIRE RÉGIONAL LES ÉCOLOGISTES, ÎLE-DE-FRANCE) – GÉRALD LE CORRE (CGT- INSPECTION DU TRAVAIL) – UGO BERNALICIS (DÉPUTÉ LA FRANCE INSOUMISE) – ANNAH BIKOULOULOU ET EMMA CHEVALIER (SECRÉTAIRES NATIONALES DES JEUNES ECOLOGISTES) – AURÉLIE TROUVÉ (DÉPUTÉE LA FRANCE INSOUMISE) – ALMA DUFOUR (DÉPUTÉE LA FRANCE INSOUMISE) – AURÉLIEN BOUDON (SECRÉTAIRE NATIONAL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES)

## ORGANISATIONS

